

DOSSIER DE PRESSE



INFOS COVID-19

ACCÉLÉRATION
DU
PLAN VÉLO
DE LA
MÉTROPOLE

20 MAI 2020

CONTACT PRESSE

Élise FRISONI

03 83 91 84 25

06 21 90 53 00

elise.frisoni@grandnancy.eu

métropole
GrandNancy



Le déconfinement progressif que nous vivons actuellement constitue une période charnière pour les mobilités. En effet, de nombreux habitantes et habitants reprennent leurs activités, avec une volonté légitime de distanciation physique. Par ailleurs, le réseau de voirie ne retrouvera pas, dans un premier temps, son niveau de trafic automobile d'avant la crise sanitaire.

C'est pourquoi le vélo constitue plus que jamais une alternative crédible aux transports en commun et surtout à la voiture.

S'appuyant sur les enjeux de développement durable et sur une volonté de faire évoluer la pratique des mobilités actives, la Métropole a mené une réflexion avec les maires des communes et les associations d'usagers.

Un double objectif a été retenu :

- Accélérer les mesures prévues dans son Plan Vélo, en lien avec le volet Mobilités du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUi-HD). Grâce à des aménagements rapides et provisoires, la Métropole entend expérimenter de nouveaux itinéraires. Ils pourront ensuite être adaptés et pérennisés par des travaux de voirie.
- Développer les services pour les cyclistes, avec notamment une politique tarifaire incitative pour la location de vélos.



ACCÉLÉRER LE PLAN VÉLO PAR LE BIAIS D'EXPÉRIMENTATIONS

La Métropole va tester durant tout l'été des aménagements cyclables, mis en œuvre au moyen de marquages provisoires en peinture jaune et de séparateurs de chantier.

Le principe : traiter des axes continus et cohérents afin de créer de réels itinéraires structurants à l'échelle du Grand Nancy, par la création temporaire d'itinéraires cyclables.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Nancy reste une ville aux rues étroites et aux sens uniques nombreux, et ne disposant que de très peu d'avenues et boulevards larges pour y insérer facilement plusieurs modes de transports.

C'est pourquoi l'expérimentation porte sur :

- les axes présentant des réserves de capacités et des largeurs suffisantes ;
- une recherche de continuités sur des itinéraires suffisamment importants ;
- les conditions de circulation des transports en commun ;
- des aménagements ne demandant pas de modifications du plan de circulation.

Les conditions de circulation en sortie de confinement n'étant pas prévisibles, les aménagements feront l'objet d'un suivi permanent et d'un bilan/concertation pour en tirer les enseignements. Un groupe de travail avec les communes, associations et usagers va être mis en place, afin d'établir une évaluation de ces aménagements provisoires.



MISE EN ŒUVRE D'UNE 1^{RE} SÉRIE D'AMÉNAGEMENTS

Axe 1 : de mai à juin

- LIAISON COURS LÉOPOLD / AVENUE DE LA LIBÉRATION :
 - Rue Désilles à Nancy pour avoir une liaison complète (travaux réalisés le 15 mai).
- CORRIDOR OUEST : LIAISON LAXOU SAPINIÈRE – VANDŒUVRE PARC DES EXPOS PAR NANCY
 - Avenue de la Résistance à Laxou, avec un enjeu fort de sécurité au niveau des impacts sur l'échangeur autoroutier.
 - Avenue de la Libération (piste montante avec un décalage du stationnement).
 - Rue Victor Hugo pour prolonger la piste bidirectionnelle de la rue Jeanne d'Arc entre l'avenue Foch et la place Godefroy de Bouillon.
 - Rue Jeanne d'Arc de la rue Gabriel Moulleron à l'avenue du Général Leclerc : création d'une piste bidirectionnelle à gauche de la chaussée (environ 2,5m). Démarrage des travaux fin mai/ début juin.
 - Rue Jeanne d'Arc de l'avenue du Général Leclerc à la rue du Maréchal Oudinot : installation d'une piste bidirectionnelle à gauche avec déplacement du stationnement.
 - Rue de Vaucouleurs de la rue du Maréchal Oudinot à la place Gerard d'Alsace.
 - Boulevard Barthou : piste dans chaque sens et de chaque côté en prenant de la place sur l'espace voiture.



Axe 2 : de juin à juillet

- CORRIDOR EST : LIAISON JARVILLE-LA-MALGRANGE À MAXÉVILLE PAR NANCY
 - utilisant le Canal jusque l'avenue du 21^e RA, avec un renforcement du jalonnement,
 - puis avenue du 21^e RA dans le sens Sud / Nord avec une suppression d'une file de circulation. Le sens Nord / Sud se fera sur Ile de Corse / Tapis Vert.
 - Avenue du 26^e RI : amélioration des pistes existantes.
 - Rue Charles de Foucault.
 - Rue de Malzéville : piste bidirectionnelle entre le Faubourg des Trois Maisons et le pont de Malzéville.

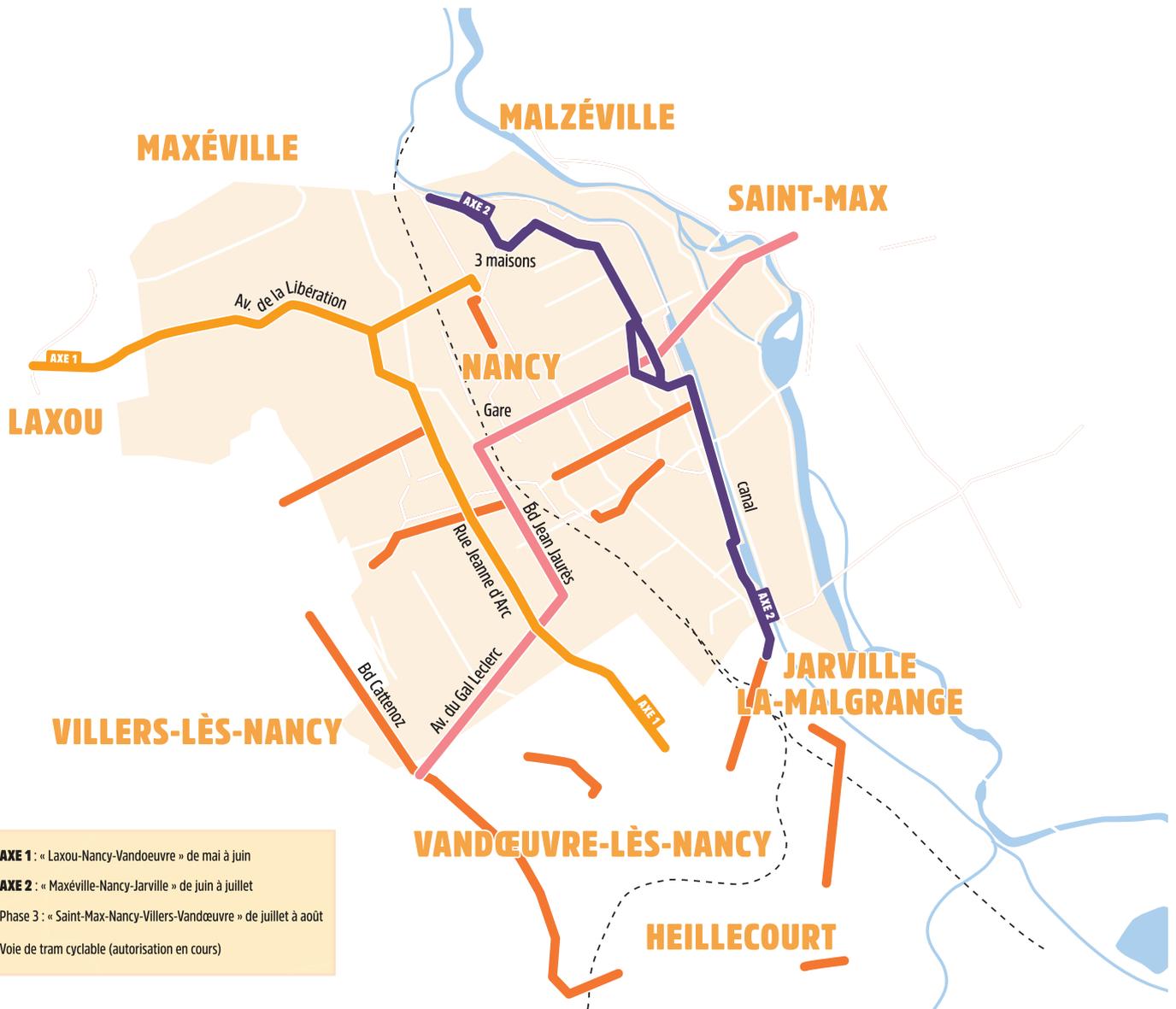
Au total, l'ensemble des propositions de cette première série représente plus de 12 kilomètres d'aménagements cyclables provisoires (sans compter les voies du tram. En effet, la Métropole a entrepris des démarches afin que l'État lève l'interdiction de circulation des vélos sur les voies du tram).

Phase 3 : de juillet à août

- LIAISON DE VANDŒUVRE-LÈS-NANCY À VILLERS-LÈS-NANCY : Boulevard de l'Europe / Boulevard Cattenoz
- LIAISON ENTRÉE EST DU CENTRE URBAIN : rues Lebrun/ Recteur Senn
- LIAISON CLAIRLIEU-BRABOIS À VILLERS-LÈS-NANCY
- AXE OUEST / EST DE VILLERS À NANCY :
 - Rue Émile Bertin et rue Mon Désert (jusqu'à Jean Jaurès/Kennedy) : avec piste bidirectionnelle
 - Rue Charles III à Nancy : de Lobau à Saint Nicolas, avec une piste bidirectionnelle
 - Rue Charles III à Nancy : passage très contraint entre Saint Nicolas et Place de Justes secteur Nancy Grand Cœur
- AXE EST / OUEST DE NANCY À LAXOU : rue Anatole France
- RUE DE NORVÈGE À VANDŒUVRE
- RUE LÉON SONGEUR À HEILLECOURT
- AVENUES DE LA MALGRANGE ET DE GAULLE À JARVILLE
- AVENUES DE QUÉBEC, DE HÉLEUX ET GRAND RUE À SEICHAMPS



CARTE DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES





EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

- Afin de faciliter la place du vélo en ville, la Métropole a entrepris des démarches afin que **l'État lève l'interdiction de circulation des vélos sur les voies du tram**. Cette demande est en cours d'étude par les autorités. Pour rappel, le tracé de la future ligne de tram sera 100 % accessible aux vélos par des aménagements dans chaque sens et en zone 30.
- Pour encourager la complémentarité des modes de déplacement, la Métropole engage une expérimentation qui permettra d'autoriser la **montée à bord de la ligne 1 de tram de deux vélos en tout temps, y compris aux heures de pointe. Cette mesure concernera uniquement la section Vélodrome-Brabois**. Les cyclistes devront accéder à l'intérieur du véhicule par ses portes arrières. Jusqu'à présent, les vélos étaient exclusivement autorisés en heures creuses et le week-end.



SERVICES DÉDIÉS AU VÉLO

Déploiement de stationnements vélo

Des aménagements cyclables provisoires allant être mis en place, la problématique du stationnement vélo apparaît comme un élément essentiel pour permettre aux usagers de se déplacer.

- Installation de barrières provisoires VAUBAN pour une implantation rapide, efficace et modifiable au besoin.
- Poursuite de l'installation de racks à vélo.
- Engagement d'une réflexion pour un stationnement vélo payant sécurisé à certains endroits stratégiques, à l'instar du parking Stanislas, pour les cyclistes souhaitant bénéficier d'un service de gardiennage.

La Maison du Vélo du Grand Nancy

Située en cœur d'agglomération, rue Claude Charles à Nancy, la Maison du Vélo a pour objectif de promouvoir l'utilisation de la bicyclette comme mode de déplacement doux. C'est un pôle de rencontre, d'animation et de partage au service des cyclistes, aguerris ou en devenir.

- Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30. Le public est accueilli dans le respect des gestes barrières et le personnel est équipé de matériel de protection.
- Des séances individuelles de vélo-école gratuites d'une durée d'une heure sont proposées aux adultes sur rendez-vous, pour permettre un retour en selle en milieu urbain en toute sécurité.
- Après remise en état, 125 vélos réformés seront proposés gratuitement au public.

Le monde associatif et en particulier l'association Dynamo vont également apporter leurs savoir-faire, avec notamment la remise en état des vélos et le réemploi des cycles abandonnés en déchetteries.



Remonter en selle à prix doux

- VélOstan'boutic : un demi-tarif est appliqué pour le trimestre à venir (le tarif actuel pour un trimestre est de 38 € pour le tarif normal et de 27 € pour le tarif réduit). Les vélos sont loués prioritairement à des salariés.
- VélOstan'lib : un demi-tarif est proposé, avec une formule annuelle à 12 € au lieu de 25 € pour les abonné(e)s. Plus d'informations sur www.velostanlib.fr